

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 1249 modifiant l'arrêté n° 1469 du 6 décembre 1963 fixant les délégations individuelles des Ministres formant le Conseil de Gouvernement de la Côte Française des à Somalis.

n° 1249

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
24 août 1964

Numéro JO
n° 9 du 01/10/1964

Date du numéro
1 octobre 1964

VISAS

Le Gouverneur, Chef du Territoire de la Côte Française des Somalis, Officier de la Légion d'honneur, Vu l'arrêté n°1469 du 6 décembre 1963 fixant les délégations individuelles des Ministres formant le Conseil de Gouvernement de la Côte Française des Somalis Française des Somalis ; Après avis du Conseil de Gouvernement dans sa séance du 8 juillet 1964,

TEXTE INTÉGRAL

«

Art. 1er

L'arrêté n° 1469 du 6 décembre 1963 fixant les délégations individuelles des Ministres formant le Conseil de Gouvernement de la Côte Française des Somalis est modifié ainsi qu'il suit: « Article 3 nouveau. — Ministre des Affaires intérieures : «— Service des Affaires administratives territoriales : «— Service de l'Information. « Article 8 nouveau. — Ministère de la Production, des Affaires économiques et du Plan : <— Service de l'Asriculture de l'Eleavage et des Industries animales ; «— Service des Affaires économiques et du Plan ; «— Service du Tourisme. » Le reste sans changement.

Art. 2

—Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout ou bession sera.

Pour le Secrétaire généralchef du Territoire p. iL'Administrateur en chef**chargé de l'expédition des affaires courantes**du – Secrétariat général.**J.M. JOUVE.**